Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 13/07/2023 à 13h56 Réference de l'AR: 088-200096642-20230628-2023_004-AR



ARRÊTÉ N° 2023/004

48,00 € / 70,00 €

PORTANT FIXATION DES TARIFS POUR LA RÉGIE ÉCOLE DE MUSIQUE

Le président de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges ;

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Inscription initiation musicale, chorale d'enfante

Code E

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 mai 2023, accordant une délégation pour la fixation des droits prévus au profit de la communauté de communes qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu l'arrêté 2022/018 de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges du 13/01/2022 instituant une régie de recettes pour l'école de musique intercommunale ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 – Les tarifs intitulés « CCGHV » s'appliquent aux personnes qui s'acquittent sur le territoire de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges d'une taxe d'habitation et/ou d'une taxe foncière (résidence principale ou secondaire) ou d'une taxe professionnelle, et titulaires de la carte « Service plus » ou la carte intercommunale « Gérardmer Hautes Vosges ».

En l'absence de la carte « Service plus » ou la carte intercommunale « Gérardmer Hautes Vosges », le tarif normal sera appliqué.

ARTICLE 2 – Les tarifs « normaux » s'appliquent aux personnes non visées à l'article premier.

ARTICLE 3 – Des frais de dossier sont payables au moment de l'inscription et non remboursables. Ils sont de 10 € par année scolaire et par élève.

ARTICLE 4 – Les tarifs pour l'école de musique intercommunale sont fixés, à compter du 01/07/2023, comme ci-après :

inscription initiation musicale, chorale denrants	
Tarif normal	116,00 €
Tarif CCGHV - carte Service Plus ou carte intercommunale	
Code A	10,00€
Code B	17,00 €
Code C	21,00 €
Code D	27,00 €
Code E	32,00 €
Inscription formation musicale seule	
Tarif normal	148,00 €
Tarif CCGHV - carte Service Plus ou carte intercommunale	Mineur / Majeur
Code A	17,00 € / 30,00 €
Code B	28,00 € / 42,00 €
Code C	33,00 € / 50,00 €
Code D	37,00 € / 57,00 €

Arrêté 2023/004 1/2

Inscription pratique collective seule	
Tarif normal	148,00 €
Tarif CCGHV - carte Service Plus ou carte intercommunale	
Code A	17,00 €
Code B	28,00 €
Code C	33,00 €
Code D	37,00 €
Code E	48,00 €
nscription formation musicale et instrumentale et formation instrumentale seule	
arif normal	954,00 €
arif CCGHV - carte Service Plus ou carte intercommunale	Mineur / Majeur
Code A	34,00 € / 55,00 €
Code B	65,00 € / 80,00 €
Code C	85,00 € / 105,00 €
Code D	110,00 € / 135,00 €
Code E	131,00 € / 160,00 €
arif « Harmonies »	160,00 €
Itilisation des salles de musique actuelles (par groupe musical)	
arif normal	182,00 €/an
arif CCGHV	96,00 €/an
arif normal	19,00 € /2 heures
arif CCGHV	10,00 €/2 heures
Partitions convention SEAM*	7,50 €

ARTICLE 5 – Le président de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

*SEAM : société des éditeurs et auteurs de musique

Fait à Gérardmer le 28/06/2023

Stessy SPEISSMANN Président,

Arrêté 2022/024 2/2